



Syndicat UNSA
**Fédération Commerces &
Services**

Secrétariat Branche Coiffure et des professions connexes
IDCC 2596
A l'attention de la Présidence et des membres CMP

24 rue Erlanger

75016 Paris

France

Bagnolet, le 29 septembre 2020

Lettre remise par courriel avec accusé de réception

Objet : Sollicitation pour ouverture des négociations – accord de branche activité partielle longue durée (APLD)

Madame, Monsieur,

Par la présente, l'UNSA Fédération Commerces et Services, souhaite que soit portée au prochain ordre du jour de votre CMP, l'ouverture de la négociation d'un accord de branche relatif à l'activité partielle longue durée (APLD).

En effet, la Fédération Commerces et Services UNSA, qui représente en majorité les salariés des très petites entreprises françaises, est soucieuse du maintien de ses salariés dans leur emploi. C'est en ce sens, que nous souhaitons ouvrir la négociation sur ce sujet, conformément aux dispositions du décret n° 2020-926 du 28 juillet 2020.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en notre considération distinguée.

Fatiha HIRAKI
Secrétaire Générale UNSA FCS



Copie à : Présidence des commissions paritaires mixte, Direction Générale du Travail

Fédération des commerces & Services UNSA - 21 Rue Jules Ferry - 93177 Bagnolet cedex
Tel : 01 48 18 88 18/19 – Fax : 01 48 18 88 91 - email : fcs@unsa.org